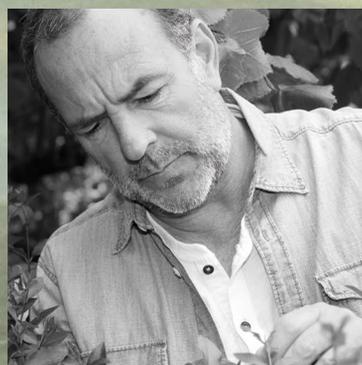




FILIÈRE FRANÇAISE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'AGRO FOURNITURE



ADIVALOR

La ferme France exemplaire

La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe** à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. Le savoir-faire de la France fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.



L'éco-organisme de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée), **sans but lucratif** : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes.

A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.



En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services.

Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires.

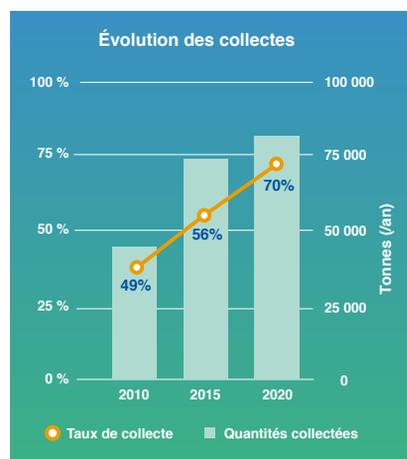
L'appui des pouvoirs publics

Le **Ministère en charge de l'environnement** et A.D.I.VALOR ont signé le 6 juillet 2016 un 3^{ème} accord-cadre pour la période 2016-2020. Un 1^{er} accord-cadre a par ailleurs été signé le 26 février 2018 avec le **Ministère en charge de l'agriculture**.

Ces accords visent à approfondir la collaboration entre A.D.I.VALOR et les services des Ministères, et confortent le succès de l'initiative volontaire de la profession agricole.

Les objectifs visés par les pouvoirs publics et A.D.I.VALOR sont ambitieux : atteindre, d'ici 2020, un taux de collecte moyen de 78%, équivalent à 90 000 tonnes collectées (+32% par rapport à 2014).

La promulgation début 2020 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire inscrit le **caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agroalimentaire dans le code de l'environnement**.



principales étapes

juillet
2001

création
d'A.D.I.VALOR
et lancement
du programme emballages
vides de produits
phytopharmaceutiques

mise en place
du programme
d'élimination des PPNU
**signature du 1^{er} accord-
cadre avec le Ministère en
charge de l'environnement**

2003

2008
-
2010

lancement
des programmes :
• big-bags et
sacs plastiques
d'engrais et amendements
• films plastiques
d'élevage et de
maraîchage
• emballages vides
de semences
• emballages vides
de produits d'hygiène
de l'élevage laitier

**2^{ème} accord-cadre
avec le Ministère en charge
de l'environnement**

2011

2013
-
2015

lancement des
programmes :
• ficelles et filets
balles rondes
• filets paragrêpe

lancement de l'initiative
ECO EPI pour la collecte
des équipements de protection
individuelle chimique usagés
**signature du 3^{ème} accord-cadre
avec le Ministère en charge
de l'environnement**

2016

2018

**signature
du 1^{er} accord-cadre
avec le Ministère
en charge de l'agriculture**

lancement du programme
gaines souples d'irrigation
et emballages vides des
produits œnologiques
et d'hygiène de cave

2019

2020

**Loi économie circulaire :
la filière A.D.I.VALOR
reconnue
par les pouvoirs publics.**
mise en place du programme
emballages vides de produits
d'hygiène animale
(filières avicoles et porcines)

Le succès d'une initiative volontaire

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été atteints voire dépassés.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de **responsabilité partagée** entre l'ensemble des professionnels de l'agro fourniture :

- les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.
- les opérateurs de collecte réalisent la collecte auprès des agriculteurs.
- les metteurs en marché, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco-contribution spécifique.



300 000 agriculteurs trieurs

Appliquant les consignes de préparation de leurs déchets (nettoyage et tri lors de l'utilisation), les agriculteurs participent activement à la valorisation des déchets issus de leur activité. Les **Chambres d'agriculture** et d'autres organismes, appuyés par le **réseau FNSEA**, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.





**ENLÈVEMENT
TRANSPORT**

PRÉ-TRAITEMENT

mise en balles

broyage

COLLECTES

TRI

PRÉPARATION

© ADIVALOR

RECYCLAGE

**VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

1 200 opérateurs de collecte

Ce sont, à **80%**, des **coopératives et négociants agricoles**, mais également des concessionnaires, des entreprises de travaux agricoles, des groupes d'agriculteurs ou des collectivités territoriales.

Ils réalisent, **auprès des agriculteurs, la collecte des déchets** issus de l'emploi des produits de l'agrofourriture qu'ils ont distribués, en mobilisant leurs collaborateurs et leurs moyens logistiques.

Plus de 350 metteurs en marché contributeurs

Les **fabricants et importateurs** de plastiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, semences certifiées et produits d'hygiène destinés à l'agriculture contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation : ils démontrent ainsi leur engagement pour une gestion responsable de leurs produits, sur l'ensemble de leurs cycles de vie.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, ou APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco-contribution, et peuvent être ainsi collectés.



20 flux gérés séparément

Produits phytopharmaceutiques													
Fertilisants													
Semences certifiées													
Plastiques agricoles													
Produits d'hygiène													
	2001	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2015	2016	2019	2020

PE polyéthylène - PEBD polyéthylène basse densité - PEHD polyéthylène haute densité - PP polypropylène

Acteurs de l'économie circulaire



Plus de 79 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) sont recyclés, à **plus de 90%***. Plus de **60 000 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées** (soit l'équivalent de 25 000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de **110 entreprises de l'environnement**, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de **nouvelles unités de recyclage en France**. Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et **la création d'emplois dans nos territoires**.

Près de 90% des emballages et plastiques collectés* sont recyclés



* hors films de paillage

Chiffres-clés

300 000 agriculteurs trieurs

1 200

opérateurs de collecte

7 000

points de collecte

plus de **350**

industriels ou importateurs contributeurs

plus de **79 000 tonnes** de plastiques et emballages usagés collectés

20 flux gérés séparément

plus de **11 500 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminés depuis 2002

1 million de m³ collectés

plus de **30 000** demandes d'enlèvement

ACTIONNAIRES

APCA

Assemblée Permanente
des Chambres d'Agriculture

ARES

Association pour la Récupération et
le recyclage des Emballages de Semences

La Coopération Agricole

Coopératives agricoles
de collecte et d'approvisionnement

COVADA

Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA

Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSEA

Fédération Nationale
des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo

Union des Coopératives agricoles

SEPH

Solution pour les Emballages
de Produits d'Hygiène

SOVEEA

Société de Valorisation des Eco-actions
des Engrais et Amendements



ADIVALOR®

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA **VALORISATION** DES DECHETS AGRICOLES

www.adivalor.fr - info@adivalor.fr

68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81